

# Petite Revue du Tiers-Ordre

ET DES

## INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS.

---

VOL. I. MONTRÉAL, NOVEMBRE 1884. No. 10

---

### Entretien Spirituel sur l'Office Divin.

(Suite.)

4.—L'institution des Heures canoniales remonte au commencement du Christianisme. Nous en trouvons les premiers éléments dans le livre des Actes qui prête ce langage aux apôtres : " Pour nous, nous serons entièrement appliqués à la prière et à la dispensation de la divine parole." L'apostolat de la prière et celui de la prédication se donnent la main et marchent ensemble. Depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, l'Eglise s'est occupée de l'office divin, pour en régler les parties, en déterminer la forme et en prescrire l'obligation.

Mais l'honneur et la joie de célébrer sans cesse, au nom de la chrétienté tout entière, cette liturgie catholique, ne sont livrés officiellement qu'à des lèvres pures et privilégiées, aux prêtres et aux religieux. Pour entrer dans ce concert, il faut être de la famille de ces artistes célestes qui accompagnent de leur harpe, et auxquels l'apôtre saint Jean entendit chanter un cantique singulier que nul ne pouvait formuler s'il n'était de leur nombre.

5.—L'office divin est, après le sacrifice de nos autels, le culte de religion le plus parfait qui puisse être offert à Dieu. C'est un magnifique abrégé des louanges que le Seigneur a tracées de son Etre dans les divines Écritures ; c'est une prière publique de chaque jour et à différentes heures, composée presque en entier des paroles de la Bible, et récitées soit en particulier, soit en commun par des personnes spécialement destinées à cet emploi.

D'après cette notion, il vous sera facile de découvrir l'excellence du saint office. En effet, si vous borniez à vos idées et à vos expressions les louanges et les vœux que vous offrez à la Majesté suprême, quelle faiblesse et quelle imperfection dans votre culte ! Mais quand pour célébrer les grandeurs de Dieu, vous empruntez les accents de l'Écriture ou de la liturgie catholique, c'est alors